



# PÉRISCOLAIRE



Changement des tarifs à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2018**  
Les tarifs seront modulés en fonction de votre quotient familial

**NOUVEAU!**

Horaire d'arrivée	Quotient familial de 0 € à 863 € + bénéficiaires bons CAF ou MSA	Quotient familial de 864 € à 1 141 €	Quotient familial de 1 142 € et plus ou revenus non transmis
Arrivée avant 8 h 00	1,30 €	1,44 €	1,51 €
Arrivée après 8 h 00	0,50 €	0,55 €	0,58 €
Départ entre 16 h 30 et 18 h 30	1,80 €	2,00 €	2,10 €
Départ entre 18 h 30 et 19 h 00	2,60 €	2,88 €	3,02 €
Le mercredi à Plumergat arrivée entre 7 h 30 et 8 h 00	1,00 €	1,10 €	1,16 €

Merci de nous transmettre au service périscolaire ou au service enfance jeunesse avant le **31 janvier 2018** :

- une attestation de quotient familial ou le numéro d'allocataire pour les familles relevant de la CAF
- OU
- une attestation de quotient familial pour les allocataires MSA
- OU
- la copie des 4 volets du dernier avis d'imposition pour les familles qui ne relèvent d'aucun régime.

En cas d'absence de justificatifs, le tarif le plus élevé sera appliqué.

La CAF et la MSA participent au financement du service dans le cadre de la prestation de service et  
du contrat enfance/jeunesse

Service enfance jeunesse  
02.97.56.17.28

